



problème abonnement non souhaité

Par **BOUVRYGIRONA**, le **30/04/2020** à **06:47**

Bonjour,

Lors de cette crise liée au Covid 19, j'ai effectué un achat via le site xxxxxx Drive.

Peut de temps après, j'ai constaté un débit de 19.90 € effectué par yyyyyy, sur mon compte bancaire dont je ne connaissais pas l'origine.

Renseignements pris auprès de xxxxxx Banque, il s'agissait d'un abonnement mensuel auprès de la Société yyyyyy, dont j'aurai accepté l'offre en omettant de décocher une bannière publicitaire sur le site du drive. J'ai immédiatement fait opposition, car je n'ai jamais souhaité être abonné à d'hypotétiques réductions et j'ai contacté la dite société pour leur faire part de cette opposition. yyyyyy a annulé mon abonnement et le prélèvement (comme quoi ils sont conscients que leur façon de faire n'est pas très nette).

Résultat, je me retrouve avec des frais d'impayés de 15 € et le blocage de ma carte de paiement zzzzzz par xxxxxx banque qui par ailleurs a basculé ces frais et le montant impayé (soit 34.90 €) sur mon crédit lié d'office à la carte zzzzzz, crédit que je n'ai jamais utilisé.

Je trouve cette façon de faire plus que cavalière.

Quels sont mes recours ?

Merci d'avance.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **30/04/2020** à **07:01**

Bonjour,

N'ayant pas, entre les mains, vos contrats, il nous est difficile de répondre. Par contre, un avocat spécialisé dans le droit de la consommation saura vous conseiller.

Par **morobar**, le **30/04/2020** à **10:02**

Bonjour,

[quote]
comme quoi ils sont conscients que leur faon de faire n'est pas très nette).[/quote]

Selon vous seuls les gens malhonnêtes méritent votre respect, et avoir le sens commercial c'est une marque de faiblesse ?

Il est plus que probable que cette enseigne ne cherche pas à avoir des clients récacitrants qui ne vont que multiplier les litiges dans le temps.

[quote]
dont j'aurai accepté l'offre en omettant de décocher une bannière publicitaire sur le site du drive. [/quote]

Cela par contre n'est pas possible, la règle est la double acceptation ou le fait de cliquer 2 fois.

Cela n'em^peche pas les erreurs ceci dit.

Il ne vous reste qu'à saisir le médiateur de xxxxxx banque à l'adresse ci-après:

[Lien](#)

Par **BOUVRYGIRONA**, le **30/04/2020** à **10:25**

Monsieur MOROBAR,

Je ne vois pas pourquoi vous êtes aussi agressif. Je n'ai accusé personne de malhonnêteté ou de quoi que ce soit d'autre.

Par contre si les questions que se posent les consommateurs qui savent s'ils ont ou non accepté un quelconque abonnement vous déplaisent, je ne pense pas que vous soyez obligé de répondre.

Sur ce passez une bonne journée

Par **BOUVRYGIRONA**, le **30/04/2020** à **10:27**

M. TISUISSE,

Merci pour vos conseils, que je vais suivre.

Cordialement

Par **Lag0**, le **30/04/2020** à **10:29**

[quote]

dont j'aurai accepté l'offre en omettant de décocher une bannière publicitaire sur le site du drive.

[/quote]

Bonjour,

Très étonnant...

Je connais ce système et, normalement, il faut réellement accepter l'offre pour s'abonner et également fournir ses coordonnées bancaires à l'organisme.

Il me semble difficile de s'abonner de la façon dont vous la décrivez là...

Par **morobar**, le **30/04/2020** à **10:40**

[quote]

Je ne vois pas pourquoi vous êtes aussi agressif.

[/quote]

Mais c'est vous qui êtes agressif.

Je ne fais que relever vos propos.

[quote]

je ne pense pas que vous soyez obligé de répondre.

[/quote]

Je n'ai pas besoin de votre autorisation, pas plus que pour comprendre qu'on ne fait pas facilement avaler des vessies pour des lanternes à nos âges.

Vous feriez mieux de relire mon conseil qui vous indique de contacter le médiateur de la banque plutôt que d'aller voir un avocat pour 34 euro en admettant qu'il gobe vos propos.

Par **amajuris**, le **30/04/2020** à **10:47**

bonjour,

en la matière, il faut être très vigilant, car il est très courant que certaines options soient précochées et doivent donc être supprimées pour les refuser.

méthode cavalière peut être mais pas illégale.

je crois qu'un FAI est le spécialiste en la matière.

salutations

Par **BOUVRYGIRONA**, le **30/04/2020** à **11:01**

M. AMAJURIS

je vous remercie pour votre réponse.

En effet, d'après Carrefour banque il s'agit d'une option précochée qu'il convient de décocher, mais, il s'agissait de ma première commande sur un site internet et je ne pensais pas que je devais tout vérifier et voir ce qu'il convenait de décocher pour passer une commande de produits de première nécessité indispensables à ma période de confinement.

Cordialement

Par **amajuris**, le **30/04/2020** à **14:12**

sur internet avant de valider, quoique ce soit, il faut tout vérifier.

exemple, certaines opérations administratives peuvent être faites gratuitement sur les sites gouvernementaux mais il existe des sites qui font la même chose mais qui sont des sites marchands et donc payants.

mais les gens ne sont pas assez vigilants et après ils râlent.

Par **BOUVRYGIRONA**, le **30/04/2020** à **15:12**

Maintenant, je sais que je dois tout vérifier, mais à mon âge (71 ans), on a peut être tort d'avoir une confiance aveugle à un commerçant dont on est le client depuis plus de 20 ans. Mais, il n'est jamais trop tard pour apprendre qu'on peut se retrouver en galère simplement en

ne voyant pas une case précochée.

Bonne journée

Par **Lag0**, le **30/04/2020** à **15:25**

Encore une fois, l'abonnement ne peut pas être finalisé pour une simple case précochée puisqu'il faut ensuite donner ses coordonnées bancaires (RIB)...

Par **BOUVRYGIRONA**, le **30/04/2020** à **15:30**

J'ai fait quelques recherches sur internet concernant cette Société et il s'avère que je ne suis malheureusement pas la seule à m'être abonnée sans le savoir. Je peux vous certifier que je n'ai en aucun cas communiqué mes coordonnées bancaires à cette entreprise, par contre, j'ai bien saisi ces coordonnées après validation de mon panier sur le site Carrefour-drive.

Cordialement

Par **Lag0**, le **30/04/2020** à **15:34**

[quote]

par contre, j'ai bien saisi ces coordonnées après validation de mon panier sur le site Carrefour-drive.

[/quote]

Qu'entendez-vous par là ? Vous avez juste procédé au paiement par carte bancaire ou vous avez fourni un RIB ?

Par **BOUVRYGIRONA**, le **30/04/2020** à **17:16**

J'ai saisi mon numéro de CB. Je n'ai pas fourni de RIB. Si j'avais du saisir un RIB, je me serai posé question, or, là, j'ai juste saisi mon n°CB, date de validité et cryptogramme pour finaliser mon panier